

Allocations conditionnelles en faveur de la scolarisation, au Maroc

Researchers:

Najy Benhassine

Florencia Devoto

Esther Duflo

Pascaline Dupas

Victor Pouliquen

Sector(s): Éducation, Finance, Genre, Protection Sociale

Fieldwork: Innovations for Poverty Action (IPA)

Location: Marrakech-Tensift-Al Houz, Meknès-Tafilalet, l'Oriental, Souss-Massa-Draa and Tadmouct-El Ghazoual, Morocco

Sample: 60 000 élèves inscrits dans 320 écoles primaires

Target group: Parents Students Rural population

Outcome of interest: Dropout and graduation Enrollment and attendance Student learning

Intervention type: Cash transfers Unconditional cash transfers

AEA RCT registration number: AEARCTR-0001291

Données: Download dataset (19.1 MB)

Research Papers: Turning a Shove into a Nudge? A "Labeled Cash Transfer" for Education

Partner organization(s): Conseil supérieur de l'enseignement (CSE), Government of Morocco Ministry of Education, World Bank

Policy issue

Tout au long de la dernière décennie, de nombreux pays en voie de développement ont étendu l'accès à l'école primaire, stimulés par des initiatives telles que les Objectifs Millénaires du Développement des Nations Unies, qui appellent à atteindre l'accès universel à l'école primaire d'ici 2015. Cependant, cette augmentation de la scolarisation ne s'est pas toujours traduite par une amélioration de l'apprentissage et des compétences des élèves. Beaucoup d'écoles doivent lutter contre un taux élevé d'abandon scolaire, probablement à cause des frais, du coût des fournitures et des coûts d'opportunités auxquels font face les familles dont l'enfant n'accomplit plus de travail rémunéré ou d'aide à maison. Les résultats de programmes mis en œuvre notamment au Mexique, au Honduras et au Nicaragua, paraissent indiquer qu'un programme d'allocations conditionnelles à l'inscription à l'école des enfants d'âge scolaire pourrait aider à réduire le taux d'abandon scolaire. Cependant, il n'existe à ce jour aucune donnée permettant d'établir le niveau de contrôle nécessaire de l'assiduité scolaire ou de prouver que la conditionnalité est indispensable pour assurer l'assiduité des élèves: il est possible que les allocations augmentant le revenu entraînent indirectement à elles seules une meilleure assiduité scolaire.

Context of the evaluation

Le Royaume du Maroc a institué avec succès une série de réformes du système scolaire visant à atteindre la scolarisation universelle pour le cycle primaire. De 1999 à 2006, le taux de scolarisation est passé de 79 % à 88 % au niveau national, et de 58 % à 87 % dans les zones rurales. Cependant, selon des sondages récents, les taux d'abandon demeurent importants en primaire. Cela est particulièrement vrai pour les cinq régions les plus pauvres du Maroc - où cette étude est menée - ainsi que pour les régions où le pourcentage de population en dessous du seuil de pauvreté est supérieur à 30 %. Afin de s'attaquer à ces enjeux, le Conseil Supérieur de l'Enseignement marocain (CSE) et le ministère de l'Education Nationale marocain (MEN) prévoient de lancer un programme d'allocations conditionnelles au niveau national afin d'encourager les parents à laisser leurs enfants à l'école.



Moroccan children wait for a school attendance check.

Photo: Claire Bernard | IPA/J-PAL

Details of the intervention

Afin d'aider le CSE et le MEN à optimiser le projet, J-PAL a procédé à l'évaluation d'un programme pilote de 2 ans implanté dans cinq régions, comprenant 320 secteurs scolaires. Ces secteurs ont été répartis aléatoirement en 3 groupes :

1. Dans 180 secteurs, le gouvernement attribue des allocations aux familles à condition que la scolarisation soit réelle. Les familles reçoivent l'argent tous les deux mois lorsque leurs enfants vont régulièrement à l'école : l'enfant doit être présent au moins 80 % du temps. L'allocation mensuelle augmente en même temps que l'avancée dans les classes, de 6 € par enfant en 1e et 2e années, à 9,50 € pour ceux en 5e et 6e années.

2. Dans 80 secteurs, le gouvernement donne une allocation à toutes les familles ayant un enfant en âge d'aller à l'école primaire, sans vérifier si les enfants vont à l'école ou pas. Le montant et la fréquence des sommes allouées sont semblables à ceux du groupe conditionnel.
3. Enfin, les familles de 60 secteurs servent de groupe témoin, elles ne perçoivent pas d'allocations.

Afin de comparer différents modes de contrôle du respect des conditions liées à l'allocation, les 180 secteurs scolaires bénéficiant du programme conditionnel ont été répartis en 3 groupes :

1. Dans 60 secteurs, la surveillance est « légère » : les professeurs notent la présence des élèves dans le registre de la classe, et ces registres sont utilisés pour déterminer l'éligibilité à la perception de l'allocation.
2. Dans 60 secteurs, la surveillance est « d'intensité modérée » : des registres de présence tenus par les professeurs sont également utilisés, mais ils peuvent faire l'objet de vérification. Si un inspecteur constate qu'un professeur reporte mal les absences des élèves de manière à assurer leur éligibilité, le professeur peut être sanctionné.
3. Enfin, dans 60 secteurs, la surveillance est « intense » : la présence des élèves est enregistrée quotidiennement grâce à une pointeuse à reconnaissance d'empreintes digitales.

De plus, afin de déterminer si l'efficacité de l'allocation dépend du sexe du bénéficiaire, dans la moitié des districts, ce sont les mères qui reçoivent les fonds et, dans l'autre, ce sont les pères. Les résultats porteront sur le taux d'assiduité des élèves, les taux d'abandon, les résultats aux examens et la qualité de vie des ménages.

Results and policy lessons

Projet en cours ; résultats à paraître.

Benhassine, Najy, Florencia Devoto, Esther Duflo, Pascaline Dupas, and Victor Pouliquen. "Turning a Shove into a Nudge? A Labeled Cash Transfer for Education." NBER Working Paper #19227, April 2014.